

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de modernisation des centrales hydroélectriques des chutes de la Poype
sur les communes de RIVES et REAUMONT
par la SNC Poype**

Par arrêté n° 38-2017-299-DDTSE01 du 26 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 22 jours, est prescrite du **20 novembre 2017 au 11 décembre 2017 inclus**.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, une autorisation ou refus au titre du Code de l'Environnement concernant la loi sur l'eau (L.214-3), et le Code de l'Énergie.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M.Gilles DU CHAFFAUT, Administrateur général retraité a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- **Mairie de RIVES le mercredi 29 novembre 2017 de 9h00 à 12h00,
et le lundi 11 décembre 2017 de 14h00 à 17h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Rives, siège de l'enquête, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Les observations peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de RIVES (BP 106, Place de la Libération - 38147 RIVES cedex), siège de l'enquête, en mentionnant «Modernisation centrales hydroélectriques des Chutes de la Poype - à l'attention du commissaire enquêteur », ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-c3@isere.gouv.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté

- sur le site internet des services de l'état : www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques
- à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble – Tel : 04 56 59 46 49, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère précité ci-dessus.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Société Nouvelle des Chutes de la Poype – 1241 route de la Poype – 38140 Rives.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38 040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Préfecture de l'Isère – D.D.T – Service Environnement, en mairie de RIVES et pendant un an sur le site des services de l'État en Isère ci-dessus précité à compter de leur publication.